

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1195

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Brial, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab,
M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel,
M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 61

À l'alinéa 3, après le mot :

« sociaux »,

insérer le mot :

« , territoriaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une entreprise est implantée dans un territoire, son activité impacte les relations sociales de celui-ci.

Le groupe « Libertés et Territoires » soucieux du lien entre les entreprises et leur territoire d'implantation propose d'inclure la notion territoriale aux enjeux liés à l'activité de l'entreprise.